



MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DE L'URBANISME ET L'HABITAT

SOUS-DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'URBANISME

SERVICE REGLEMENTATION ET AUTORISATIONS

**LISTE DES PIECES  
PERMIS DE CLOTURE  
ANNEE 2017**

Les dossiers de demande de Permis de Clôture, en trois (3) exemplaires, devront comporter les éléments suivants :

- 1- Un formulaire de demande de Permis de Clôture soigneusement complété
- 2- Un Titre Foncier ou un Certificat d'inscription à retirer auprès de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière
- 3- Un plan de situation, établi et certifié par les services compétents de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière, comportant l'orientation, les voies de desserte avec indication de leur nature et de la dénomination.
- 4- Un plan de masse cadastral établi et certifié par les services compétents de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière.
- 5- Une copie du Permis de remblai délivré par la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et l'Habitat
- 6- La quittance du paiement des taxes de remblai
- 7- Une copie du Certificat de Conformité de Remblai délivré par la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et l'Habitat
- 8- Des plans détaillés des travaux de construction à l'échelle du 1/50<sup>ème</sup> comportant au minimum :
  - a) des plans, façades et coupes indiquant toutes les dispositions constructives ainsi que les niveaux du sol par rapport au terrain naturel
  - b) un plan de fondations au 1/50<sup>ème</sup>
- 9- Une notice descriptive et estimative des travaux projetés. La notice doit décrire la nature exacte des travaux envisagés, les dimensions, la nature, la qualité et la couleur des matériaux employés. Elle doit en outre préciser les dispositions antisismiques.